



POWER CORPORATION
DU CANADA



Pacte mondial des Nations Unies

Communication
sur le progrès

Septembre 2015



À propos de Power Corporation

Constituée en société en 1925, Power Corporation du Canada est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations dans des sociétés de services financiers, de communications et d'autres secteurs en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

La responsabilité sociale est pour nous et pour notre groupe de sociétés une valeur intrinsèque de notre façon de faire des affaires; c'est ce que nous entendons par gestion responsable. C'est sur elle que repose notre philosophie d'investissement et que nous avons pu bâtir une entreprise solide et durable à titre d'investisseur et d'employeur, et apporter notre contribution dans les collectivités où nous sommes présents.

Déclaration de soutien continu de la part des co-chefs de la direction

Introduction et progrès réalisés depuis notre adhésion

En tant que société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée, nous sommes fermement engagés à assurer que nos activités et nos investissements sont gérés de façon responsable partout où nous faisons des affaires. Notre philosophie de gestion responsable est conforme à notre engagement aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) touchant les droits de la personne, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous cherchons à investir dans des entreprises qui ont développé des modèles d'affaires durables et qui offrent des perspectives de croissance intéressantes à long terme. Ces sociétés sont des employeurs responsables qui font preuve en tout temps d'intégrité et qui appliquent des normes éthiques élevées. Elles comprennent la nécessité de protéger l'environnement et de contribuer à la prospérité et au mieux-être des collectivités au sein desquelles elles exercent leurs activités. Ces éléments constituent l'essence même de la gestion responsable. C'est non seulement la bonne chose à faire au plan social, mais aussi la bonne chose à faire au plan commercial.

Nous jouons un rôle actif auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons et nous nous assurons que nos investissements continuent d'être gérés conformément à notre philosophie de gestion responsable, notamment en regard de notre Code de conduite et de déontologie, de notre Énoncé de responsabilité sociale d'entreprise et de notre engagement envers le PMNU.

Depuis que nous avons adhéré au Pacte mondial en septembre 2014, nous avons adopté de nouvelles mesures pour renforcer nos engagements, nos programmes et notre performance en matière de gestion responsable. Les principes du PMNU nous ont fourni un cadre internationalement reconnu pour orienter nos efforts.

Ce document constitue notre première Communication sur le progrès; nos parties prenantes y trouveront une mise à jour des gestes que nous avons posés, de nos cibles, de nos indicateurs de performance et des résultats de notre travail en regard des dix principes du PMNU. Dans tous les cas où c'est pertinent, nous avons ajouté des liens vers notre site Web consacré à notre responsabilité sociale d'entreprise, afin de divulguer et documenter publiquement notre approche et de montrer, à l'aide d'exemples concrets, comment nous mettons en œuvre une gestion responsable dans toutes nos activités.

Déclaration d'appui continu

Tournés vers l'avenir, nous sommes déterminés à continuer de renforcer et améliorer nos engagements, nos programmes et notre performance en matière de gestion responsable. Nous nous engageons à respecter les principes et les valeurs qu'exige une gestion responsable, et nous continuerons d'appuyer les Principes du Pacte mondial au cours de la prochaine année.

Signé,

Paul Desmarais, jr, o.c., o.q.
Président du conseil et
co-chef de la direction

Signé,

André Desmarais, o.c., o.q.
Président délégué du conseil, président et
co-chef de la direction



Principes relatifs aux droits de la personne

Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et

Principe 2

À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

ENGAGEMENTS/STRATÉGIES/POLITIQUES

Nous reconnaissons le rôle important que nous devons jouer pour soutenir et respecter la protection du droit international en matière des droits de la personne. Nous croyons que le respect et la protection des droits de la personne sont essentiels à la création de valeur durable à long terme.

Notre engagement à respecter les droits de la personne est défini dans notre [Code de conduite et de déontologie](#) et dans notre [Énoncé de responsabilité sociale d'entreprise](#).

MESURES ADOPTÉES

Lors de négociations avec nos partenaires d'affaires et dans le cadre de notre processus d'analyse des investissements, nous tenons compte des droits de la personne, le cas échéant. Nous collaborons aussi avec les sociétés de notre groupe pour partager avec elles nos connaissances et nos meilleures pratiques en matière de gestion des droits de la personne et pour identifier les secteurs où des améliorations peuvent être apportées. Les exemples ci-dessous témoignent des efforts que nous avons accomplis dans ce but :

- Nous avons donné à nos employés une formation sur notre Code de conduite et de déontologie, qui explique notamment leurs responsabilités en matière de droits de la personne.
- Nous avons examiné les initiatives en matière de droits de la personne de nos filiales et de nos investissements. En conformité avec la convention-cadre des Nations Unies et ses principes directeurs sur les affaires et les droits de la personne, nous avons évalué notre exposition aux risques potentiels pour les droits de la personne, nos politiques et programmes destinés à éviter les incidences négatives sur les droits de la personne et les processus permettant de mettre en place des mesures correctives.
- Nous avons maintenu la collaboration entre les diverses sociétés de notre groupe pour tout ce qui a trait aux droits de la personne. Plusieurs des sociétés de notre groupe sont des chefs de file en matière de programmes de protection des droits de la personne.

ACCOMPLISSEMENTS

- Tous nos employés ont reçu une formation sur notre Code de conduite et de déontologie.
- Tous nos employés et administrateurs ont attesté qu'ils agissent en conformité avec notre Code de conduite et de déontologie.
- Aucune infraction au Code de conduite et de déontologie n'a été rapportée.
- Nos participations et nos investissements principaux ont été examinés en regard de nos politiques et programmes en matière de droits de la personne.



Pour en savoir plus, consultez notre site Web sur la responsabilité sociale.



Principes relatifs au droit du travail

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;

Principe 4

L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;

Principe 5

L'abolition effective du travail des enfants; et

Principe 6

L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENGAGEMENTS/STRATÉGIES/POLITIQUES

Power Corporation s'engage à fournir à ses employés un environnement de travail respectueux et équitable. La Société ne tolérera ni discrimination, ni travail forcé ou obligatoire, ni travail des enfants.

Nous reconnaissons le droit à la négociation collective et à la liberté d'association selon les exigences de la loi. Ces engagements sont définis dans notre [Code de conduite et de déontologie](#). Nous avons également mis en place une Politique sur la diversité au sein du conseil et de la haute direction, afin d'officialiser notre engagement envers la diversité.

MESURES ADOPTÉES

Notre philosophie de gestion responsable dicte notre façon de gérer et de développer notre personnel. Nous avons constitué des équipes composées de gens vraiment exceptionnels qui proviennent d'horizons divers et qui font preuve d'un sens éthique solide. Les employés des sociétés de notre groupe sont appréciés et soutenus, et on leur fournit tout ce dont ils ont besoin pour réussir, tant personnellement que professionnellement.

Notre Code de conduite et de déontologie guide nos employés quant à la façon d'exercer leurs responsabilités dans le cadre de nos activités. Nous insistons sur ces valeurs et ces engagements à la fois dans la formation que nous offrons et dans le dialogue continu que nous entretenons avec nos employés lorsque pertinent. Les exemples qui suivent témoignent de nos efforts en ce sens :

- Nous avons donné à nos employés une formation sur notre Code de conduite et de déontologie, qui comprend notre engagement à fournir un environnement de travail respectueux et équitable et les meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité.
- En conformité avec notre politique sur la diversité, nous nous sommes assurés que ce critère est pris en considération lors du recrutement pour des postes d'administrateur ou de direction.
- Nous avons mis en place un nouveau programme de gestion de la performance et de carrière qui comprend un volet consacré au développement professionnel.
- Les sociétés de notre groupe continuent de collaborer et d'échanger sur leurs programmes de ressources humaines.
- Nous avons mis à la disposition de nos employés un Programme d'aide aux employés et à leurs familles qui leur propose du soutien sur des enjeux reliés aux défis en milieu de travail, à la nutrition et à la santé, au stress et à diverses autres situations.

ACCOMPLISSEMENTS

- Tous nos employés ont reçu une formation sur notre Code de conduite et de déontologie.
- Tous nos employés et administrateurs ont attesté qu'ils agissent en conformité avec notre Code de conduite et de déontologie.
- Aucune infraction au Code de conduite et de déontologie n'a été rapportée.
- 18 % des membres du conseil d'administration de Power Corporation sont des femmes.
- 17 % des dirigeants (y compris ceux des filiales) sont des femmes.



Pour en savoir plus, consultez notre site Web sur la responsabilité sociale.



Principes relatifs à l'environnement

Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution relativement aux problèmes touchant l'environnement;

Principe 8

À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et

Principe 9

À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

ENGAGEMENTS/STRATÉGIES/POLITIQUES

En tant que société de portefeuille, bien que notre impact direct sur l'environnement soit limité, nous reconnaissons notre responsabilité en matière de protection de l'environnement, comme en témoigne l'importance que nous accordons à la prévention et à la réduction de l'incidence que nos activités peuvent avoir sur l'environnement. Notre mode de gestion de l'environnement est renforcé par notre [Énoncé de responsabilité sociale d'entreprise](#), notre [Code de conduite et de déontologie](#) et notre [Politique environnementale](#).

Nos programmes mettent l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des gaz à effet de serre et l'efficacité énergétique, ainsi que sur la gestion des matériaux et des déchets.

MESURES ADOPTÉES

Notre Politique environnementale sert d'ancrage à nos pratiques de gestion de l'environnement, particulièrement en ce qui a trait à la prévention et à la réduction de l'incidence que nos activités peuvent avoir sur l'environnement. Nous multiplions les efforts pour réduire notre empreinte environnementale et nous collaborons avec les sociétés de notre groupe en appuyant leurs initiatives en matière de gestion environnementale. Voici quelques exemples des résultats de nos efforts :

- Nous nous sommes donné comme cible de réduire de 5 % notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de sources liées à notre siège social (utilisation d'électricité et de gaz naturel) avant 2015, 2011 servant de référence de base.
- Nous avons adopté des mesures pour réduire notre empreinte carbonique et énergétique et l'impact de nos déchets, et avons conservé la certification Visez Vert de l'Association des propriétaires et gestionnaires d'immeubles (BOMA) relativement à notre gestion environnementale à notre siège social.
- Nous avons créé une filiale à part entière, la Corporation Énergie Power, qui investit dans l'énergie renouvelable et dans les technologies permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.
- Nous appuyons des partenariats qui encouragent une économie à faible émission de carbone, notamment la Fondation David Suzuki.
- Nous encourageons nos fournisseurs à favoriser les produits durables, qu'il s'agisse de papier, de produits de nettoyage, de produits à faible consommation d'énergie ou d'approvisionnement local.
- Nous poursuivons les collaborations quant aux initiatives de gestion environnementale au sein de notre groupe.
- Nous continuons de rendre publics, par le biais du *Carbon Disclosure Project*, diverses données relatives à notre consommation d'énergie et à nos émissions de GES (gouvernance, stratégie, risques et opportunités, programmes de gestion).

ACCOMPLISSEMENTS

- En 2014, nous avons réduit de 29 % nos émissions de gaz à effet de serre associées à notre consommation d'électricité et de gaz naturel, dépassant ainsi notre cible de réduction de 5 % pour la période commençant en 2011.
- Le *Carbon Disclosure Project* nous a octroyé une note de 91B pour 2014.



Pour en savoir plus, consultez notre site Web sur la responsabilité sociale.



Principe relatif à la lutte contre la corruption

Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

ENGAGEMENTS/STRATÉGIES/POLITIQUES

En accord avec notre [Code de conduite et de déontologie](#) et avec notre Politique anticorruption mondiale, nous sommes engagés à exercer nos activités à travers le monde de façon éthique et sans recourir à la corruption. Cette politique définit nos attentes en matière de lutte contre la corruption et interdit à tout notre personnel de recevoir, promettre, fournir ou autoriser qu'on fournisse quoi que ce soit de valeur à quiconque dans le but d'obtenir ou maintenir une transaction commerciale, un avantage ou un traitement privilégié.

MESURES ADOPTÉES

Le succès de notre engagement à lutter contre la corruption s'appuie sur la diligence de tout notre personnel. Voici quelques exemples des résultats de nos efforts :

- Nous avons mis en œuvre un programme de lutte à la corruption qui comprend la formation, la vérification diligente des tierces parties et l'obligation de signaler les infractions.
- Nous avons établi un programme de formation sur notre Politique anticorruption mondiale pour tout notre personnel.
- Nous avons mis en œuvre une attestation annuelle de conformité avec notre Politique anticorruption mondiale.

ACCOMPLISSEMENTS

- Tous nos employés ont reçu une formation sur notre Code de conduite et de déontologie, qui comprend notre Politique anticorruption mondiale.
- Tous nos employés et administrateurs ont attesté qu'ils agissent en conformité avec notre Code de conduite et de déontologie.
- Aucune infraction au Code de conduite et de déontologie n'a été rapportée.



Pour en savoir plus, consultez notre site Web sur la responsabilité sociale.

Pour en savoir plus sur
Power Corporation :



powercorporation.com/fr/



powercorporationcsr.com/fr/



powercorporationcommunity.com/fr/